



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 4153

Texte de la question

Suite aux propositions de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, M. Denis Jacquat demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui indiquer s'il est dans ses intentions d'inciter les entrepreneurs à la prise de risque et à l'initiative, en rendant l'impôt sur le revenu moins démotivant.

Texte de la réponse

Le soutien à la création d'entreprises, notamment des plus innovantes d'entre elles, est un objectif prioritaire du Gouvernement. La loi de finances pour 1998 comporte ainsi un ensemble très important de mesures destinées à favoriser la création de PME-PMI : institution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, destinés aux équipes (cadres, chercheurs, ingénieurs, ...) participant à la création d'entreprises innovantes, et imposition à un taux favorable du gain net réalisé lors de la cession ultérieure de ces bons ; report d'imposition des plus-values de cession de droits sociaux lorsque le produit de la cession est réinvesti dans la souscription en numéraire au capital de sociétés non cotées passibles de l'impôt sur les sociétés ; maintien de l'exonération des produits des contrats d'assurance-vie de plus de huit ans principalement investis en titres de sociétés cotées ou non cotées et en parts d'organismes de capital-risque ; institution d'un crédit d'impôt en faveur des entreprises qui augmentent leur effectif salarié. Ces mesures vont dans le sens des préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4153

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3248

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 857